



PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DE ST-MARTIN

MARDI 16 JUIN 2026

LIEU ET DATE : Salle bourgeoisiale / Mardi 16 juin 2026 à 19h30

Régulièrement convoquée par affichage dans tous les villages de la Commune, l'assemblée primaire est réunie à 19h30 à la salle bourgeoisiale de St-Martin. L'assemblée primaire bourgeoisiale débute au terme de l'assemblée primaire municipale.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Présentation des comptes 2025
3. Rapport de l'organe de révision (Fiduciaire Fidag SA)
4. Comptes 2025 et rapport de l'organe de révision ; Approbation
5. Divers

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

Le Président Gaëtan Rossier ouvre l'assemblée et salue cordialement les personnes présentes.

L'assemblée primaire a été convoquée le 18 mai 2026 par affichage aux piliers publics, livret explicatif envoyé à tous les ménages et publication sur le site internet de la Commune. L'ordre du jour figure sur la convocation de l'assemblée.

L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté sans aucune modification.

Le Président désigne MM. Freddy Pralong et Lionel Aimonino en qualité de scrutateurs et précise que le procès-verbal de l'assemblée sera tenu par M. Michel Gaspoz, Secrétaire communal.

2. PRESENTATION DES COMPTES 2025

Le Secrétaire communal présente les comptes 2025 de la Bourgeoisie, dont les résultats comptables présentent les principaux chiffres suivants :

- Charges financières avant amortissements : CHF 1'059'860.44
- Revenus financiers : CHF 1'124'041.85
- Marge d'autofinancement : CHF 64'181.41
- Attribution à la réserve de politique budgétaire : CHF 60'000.00
- Excédent de revenus du compte de résultats : CHF 4'027.48
- Fortune nette au bilan : CHF 191'523.37
- Capital propre (y compris fonds forestier de réserve et réserve de politique budgétaire) : CHF 344'122.07

3. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION (FIDUCIAIRE FIDAG SA)

Jessy Rudaz, expert-réviseur agréé, donne lecture du rapport établi par la Fiduciaire Fidag, laquelle recommande d'approuver les comptes annuels 2025.

4. COMPTES 2025 ET RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION ; APPROBATION

Les comptes 2025 de la Bourgeoisie ont été préalablement approuvés par le Conseil municipal en séance du 18 mai 2026 et soumis à la consultation publique durant le délai légal.

Soumis au vote, l'assemblée primaire approuve, à l'unanimité et à main levée, les comptes 2025 de la Bourgeoisie de St-Martin, ainsi que le rapport de l'organe de révision, et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

5. DIVERS

Le Président ouvre la discussion et donne la parole à l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt l'assemblée primaire bourgeoisière et remercie les personnes présentes pour l'intérêt manifesté en faveur du développement de notre Commune. Il souhaite à chacune et à chacun une excellente soirée.

BOURGEOISIE DE SAINT-MARTIN

GAËTAN ROSSIER
Président

MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal